

ÉTABLISSEMENT :
COLLÈGE LES OLIVIERS
30 000 NÎMES
Tél. : 04.66.84.83.61

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de la séance : 5

En date du : Jeudi 28 septembre 2017

Transmis le : mardi 3 octobre 2017

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~
à 18Hà Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des
services de l'Éducation Nationale du GARD

Monsieur le Président du Conseil départemental

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Gilles LARGUIER

Secrétaire de séance : Mme Del Rio Marine


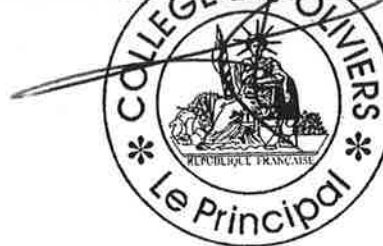
Membres absents / excusés : voir page suivante

Nombre de membres présents : 17 en début de séance

Quorum: 15

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION			
1. Adoption du procès verbal de la séance du 28 mars 2017	1		accord
2. Adoption du procès verbal de la séance du 3 juillet 2017	1		accord
3. Adoption de l'ordre du jour	1		accord
II. ORGANISATION DE L'EPLÉ			
1. Examen de la situation particulière de la vie scolaire à la rentrée 2017.	1-2		
2. Indemnités Missions Particulières	2	5	accord
III. VIE SCOLAIRE			
1. Eléments du bilan pédagogique 2016/2017	2	6-7	
2. Evaluation des progrès des élèves et communication avec les familles.	3		avis
3. Charte des voyages.	3	8	accord
4. Principe d'un échange linguistique avec l'Espagne.	3	9	accord
IV. AFFAIRES FINANCIÈRES			
1. Budget prévisionnel de l'échange linguistique avec l'Espagne et tarif	4	9	reporté
2. Point sur l'attribution de logements de fonction	4	10	accord
3. DBM			
A. Pour information : DBM	4	11 à 13	
Nombre de pages du procès-verbal: (hors page de garde et émargement) : 4			
Pages annexes numérotées 5 à 13			

Signature du Président du Conseil d'Administration et du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,
Marine DEL RIO

Le principal
Gilles LARGUIER

COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28-09-2017

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

Monsieur le principal ouvre la séance à 18h12.

Il remercie les membres du CA sortant d'avoir bien voulu être présents une dernière fois dans la tenue de cette séance qui permettra non seulement de traiter certaines questions qui n'auraient pu être différées sans conséquences mais aussi d'alléger l'ordre du jour du CA d'installation.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'emargement.

Mme Del Rio représentante des personnels d'éducation et d'enseignement assure les fonctions de secrétaire de séance.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

I - 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28/03/2017

M. le principal rappelle que le compte rendu du CA de mars n'ayant pas été reçu par une majorité de membres, le vote de celui-ci avait été repoussé.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès verbal de la séance du 28/03/2017 est adopté.

I - 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 03/07/2017

Aucune autre observation n'étant faite, le procès verbal de la séance du 03/07/2017 est adopté.

I - 3 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation souhaitent que l'on aborde un point concernant la situation particulière du service de la vie scolaire à la rentrée 2017. M. le principal propose que ce point soit examiné dans les questions relatives à l'organisation de l'EPL.

Les représentants des élèves n'ont pas demandé d'ajouts.

La direction propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

La répartition des IMP attribuées au titre de la DHG 2017/2018.

Un vote de principe d'échange linguistique avec l'Espagne.

Le budget prévisionnel et le vote du tarif lié à cet échange.

M. le principal propose au vote l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des membres du conseil.

Adoption du PV de CA du 28/03/2017

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	17
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

Adoption du PV de CA du 03/07/2017

Quorum :	15
Vote pour :	17
Vote contre :	0
Abstentions :	0

Adoption de l'ordre du jour

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	17
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

II - ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

II - 1 Examen de la situation particulière du service de la vie scolaire à la rentrée 2017.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation souhaitent attirer l'attention du conseil d'administration sur la situation particulière de la vie scolaire du collège des Oliviers. Cette année, la répartition des 1.8 postes de CPE sur trois personnes complique le fonctionnement efficace de la vie scolaire. En outre le collège a perdu l'équivalent de deux postes de surveillants. Les représentants des personnels enseignants et d'éducation demandent quelles améliorations peuvent être attendues rapidement concernant cette situation.

Le principal rappelle que notre dotation accordée au départ était de 1.5 ETP. Sur ces postes, Mme Guiseppi en poste dans le collège occupe 0.8 et Mme Drihem nouvellement nommée et en service partagée avec le lycée Mistral 0.5.

Le rompu de service de Mme Guiseppi était donc vacant en juin et la direction, d'une part, et les représentants des personnels et des parents, d'autre part, ont demandé à ce que la dotation de 1.8 accordée provisoirement en 2016/2017 soit maintenue et qu'un ETP remplace le temps partiel de 0.5 déjà positionné sur le collège. Une audience avait eu lieu sur ce sujet à la DSDEN le 3 juillet 2017.

Mi juillet, le rectorat a tranché cette question en nous octroyant 0.5ETP, fin aout, Mme Palesi, en service partagé avec le collège le Redounet à Uzès, a été nommée sur le rompu créé.

La direction a demandé s'il était possible de regrouper les 2 fois 0.5ETP en 1 poste 1ETP pour rationaliser le fonctionnement du collège et permettre un meilleur suivi des élèves. Les services rectoraux n'ont pas donné suite à cette demande relayée 2 fois par la cellule de rentrée.

M. l'Inspecteur d'académie, directeur académique du Gard, informé par la direction, a rencontré, à leur demande, les représentants des personnels enseignants le 1er septembre pour évoquer cette situation.

Les représentants des personnels enseignants font remarquer qu'ils n'ont à ce jour, pas eu de réponse de M. l'Inspecteur d'Académie et qu'ils vont donc rapidement demander une audience. Ils invitent les parents à se joindre à eux.

Depuis la rentrée des élèves, les collègues ont pris leur service, les EDT des CPE ont fait l'objet de compromis entre les 3 établissements. A ce jour, Mme Drihem sollicite un temps partiel à 70% pour lequel le chef d'établissement a émis un avis défavorable.

Le service de la vie scolaire compte 6.5 ETP d'AED comme l'année dernière. La dotation renfort de 4 CUI a été réduite à la rentrée de 2 postes au regard de la politique nationale concernant les emplois aidés.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation rappellent que le fonctionnement du collège repose pour une grande partie sur le service de la Vie Scolaire. Ils sont donc inquiets de l'évolution à venir à cause des changements plus que déstabilisants.

Malgré leur travail admirable, il est plus compliqué pour les 3 CPE de se coordonner. De plus, la perte de 2 CAE impacte directement la surveillance de la cour, des couloirs et donc le fonctionnement de l'établissement.

Les représentants des parents d'élèves partagent largement ces inquiétudes.

Le chef d'établissement recrute actuellement des Services Civiques Universels sur des missions autres que celles des CUI mais qui devraient permettre aussi une meilleure prise en charge des élèves. Ces contrats de 8 mois maximum devraient se déployer de novembre à juillet.

M. le Principal précise le profil et les champs d'activité des postes offerts au recrutement :

2 dans le champ de la lutte contre le décrochage scolaires et l'accompagnement des projets culturels et sportifs.(en cours d'embauche)

2 dans le champ de l'accompagnement des projets culturels et sportifs

2 dans le champ de l'accompagnement des projets citoyens

L'ensemble des SCU participeront au dispositif devoirs faits en cours d'élaboration.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation rappellent que ces personnes engagées en service civique ne suppléeront en rien le manque de surveillants dans la cour.

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 5

II – 2 IMP indemnités missions particulières.

Dans la dotation horaire globalisée 8 Indemnités missions particulières ont été déléguées au collège.

La répartition de ces missions a fait l'objet pour certaines d'un appel à candidature, pour d'autres, il s'agit de la reconduction de missions accomplies l'année dernière. La répartition de ces missions a fait l'objet d'un avis favorable du conseil pédagogique du 21/09/2017. Tous les enseignants porteurs auront une lettre de mission et devront rendre compte en fin d'année au conseil pédagogique.

Le principal demande au conseil d'administration la validation de la répartition présentée.

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	17
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 6 et 7

III – 1 Eléments du bilan pédagogique 2016/2017.

Monsieur le principal présente les résultats aux examens et les orientations prononcées en 2017. Ces données seront jointes au bilan pédagogique du collège présentées au CA de juillet 2017.

Un représentant des personnels enseignants et d'éducation demande si il est possible d'avoir également les pourcentages attendus pour avoir des éléments de comparaison. Monsieur le principal les communiquera dès qu'il les aura en sa possession.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

III – 2 Evaluation des progrès des élèves et communication avec les familles..

Le choix du conseil pédagogique s'est porté cette année sur une généralisation de l'évaluation par compétence comme unique moyen de communication avec les familles. En effet lors de la mise en place des examens l'année dernière nous avons constaté un écart entre l'évaluation chiffrée et celle par compétence qui sert de base au contrôle continu des élèves. Les élèves et les familles auront donc cette année un moyen unique et continu d'apprécier les progrès et performances.

Nous nous calquons sur les 4 niveaux de maîtrise du livret unique ministériel :

acquisition insuffisante de la compétence, acquisition fragile de la compétence, acquisition satisfaisante de la compétence, acquisition très satisfaisante de la compétence.

En fin de cycle le niveau requis est le niveau satisfaisant.

Bien sûr, à chaque remise de bulletin les professeurs expliciteront les résultats des élèves aux parents.

Certains représentants de parents d'élèves s'interrogent sur la disparition totale des notes pour tous les niveaux et demandent comment cela a été mis en place dans d'autres établissements. Ils sont inquiets pour la lisibilité des résultats pour les parents, pour les élèves.

Un représentant des personnels enseignants et d'éducation, au nom de certains collègues, explique que les professeurs sont aussi inquiets pour les mêmes questions. Surtout, il souligne qu'en fin de compte, les épreuves ponctuelles du DNB sont notées et qu'il faudra donc aussi préparer les élèves à ce type d'évaluation ce qui peut sembler contradictoire avec une évaluation sous forme de compétences toute l'année.

Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement souligne également l'incohérence de l'absence de notes toute l'année pour en avoir lors des examens finaux.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation expliquent que cela soulève la question de la suppression des examens, qui n'est pas souhaitée, du contrôle continu permanent qui peut désavantager les élèves.

Le principal adjoint rappelle que les compétences permettent réellement à l'élève d'évaluer où il en est et ce qui lui reste à construire, non seulement par rapport aux autres mais aussi par rapport à lui-même.

Certains représentants des personnels enseignants et d'éducation expliquent que les compétences permettent d'éliminer « la compétition » qu'induisaient les notes.

Le principal soumet pour avis les modalités d'évaluation et de communication de celle-ci aux parents.

Cet avis recueille l'approbation du CA à la majorité.

Résultat du vote sur l'avis du CA :	Quorum :	15
Vote pour :	10	
Vote contre :	1	
Abstentions :	6	

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 8

III – 3 Charte des voyages.

Monsieur le principal demande aux membres de se reporter à la charte des voyages qui leur a été envoyée. Celle-ci est à la fois constituée d'articles issus de la réglementation mais aussi de choix pédagogiques liés aux voyages qui sont pour les élèves des dispositifs facultatifs enrichissant leurs différents parcours.

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	17
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 9

III – 4 Principe d'un échange linguistique avec l'Espagne .

C'est un échange qui s'inscrit dans le parcours linguistique, il concernerait 24 élèves et 3 professeurs. Ces élèves de 4ème prépareront tout au long de l'année l'échange au sein du club hispanique. Cet échange avec hébergement d'un correspondant dans les familles s'inscrit aussi dans le cadre d'un jumelage avec un établissement de Cordoue;: l'IES « Luis de Gorgona »

Les enseignants sont déjà en contact.

Le voyage vers Cordoue s'effectue en train.

M. Burgoa élu municipal invite les élèves espagnols et français ainsi que les enseignants à la mairie lors de la venue des correspondants. En effet, la mairie de Nîmes est jumelée à celle de Cordoue.

Le principe du voyage et son intégration dans les actions culturelles sont validés par le conseil d'administration.

Résultat du vote :	Quorum :	15
	Vote pour :	17
	Vote contre :	0
	Abstentions :	0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 9.

IV – 2 Budget prévisionnel de l'échange linguistique avec Espagne et tarif.

Les membres du CA ont discuté de plusieurs points concernant celui-ci

1. la hauteur de la contribution des familles
2. l'hébergement des accompagnateurs
3. le budget du transport sur place
4. la hauteur de la participation du collègue

Le budget, qui est sincère au regard des informations présentées, a questionné les membres par ses imprécisions. Ces imprécisions ne remettent bien entendu, pas en cause le travail des enseignants organisateurs, elles sont dues à l'absence de certaines informations à ce jour.

L'objectif d'une présentation précoce était de faire verser une première cotisation en novembre et donc d'autoriser pour les familles un paiement en 3 versements. La possibilité de faire revoter en novembre un budget actualisé à la baisse a été évoquée. Les membres du CA ont souhaité une clarification des points cités ci-dessus avant la validation du budget. Le chef d'établissement a remis le vote du budget au CA du 7 novembre (seulement 2 versements seront donc possibles).

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 10

IV – 1 Point sur l'attribution de logements :

La gestionnaire décline l'attribution annuelle des logements de fonction.

- Logements attribués pour nécessité absolue de service :
LOGEMENT N°1 : Mme Salmeron ATTE en NAS
LOGEMENT N° 2 : Mme Lamberte Gestionnaire en NAS;
LOGEMENT N° 3 : Mme Filet ATTE en Utilité de Service.
LOGEMENT N°4 : M Sanchez Principal-adjoint en NAS
LOGEMENT N°5 : Mme Paulet ATTE en NAS

L'attribution des 4 logements en NAS est validée par le conseil.

Résultat du vote : **Quorum : 15**
 Vote pour : 16
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 11 à 13

IV – 3 Décision budgétaire modificative

a / Pour Information n° 8

M. le principal demande aux membres du CA de se reporter aux pièces incluses dans la pochette.

La séance est levée à 20h.

Signatures du Président du conseil d'administration et de la secrétaire de séance
Secrétaire de séance

Marine DEL RIO

